

# Prise de position *du point de vue de la CDIP* sur la "Stratégie 2015" de l'Initiative des villes: politique sociale adoptée lors de l'assemblée d'automne du 9 novembre 2007 au Parktheater à Granges

---

**Klaus Fischer, conseiller d'Etat**

La Stratégie déclare "l'intégration" comme concept clé (p. 5), puis elle affirme: "Après la famille, l'école est l'endroit le plus important où l'intégration a lieu et peut être favorisée." (p. 27)

En réalité, oublions une fois l'école obligatoire et imaginons alors ce que serait sans elle l'intégration sociale dans notre société: inconcevable! Et plus les liens et les responsabilités sociales tels qu'on les connaissait encore il y a quelques décennies ont tendance à disparaître, plus cette fonction d'intégration de l'école obligatoire prend de l'importance. Et les "demandes" de la société à l'égard de l'école deviennent alors aussi innombrables que diverses: éducation élémentaire à la santé et prévention sanitaire spécifique; prévention et répression de la violence et du racisme; éducation au mouvement et promotion de l'exercice physique; formation à l'environnement et éducation en matière de circulation; éducation sexuelle et rôle des sexes; éducation à la consommation et conformité politique; utilisation des médias et réglementation de l'habillement. Autrement dit: "c'est à l'école de s'en occuper!" lorsque visiblement ni la famille ni d'autres instances sociales ne disposent plus des forces nécessaires. Et bien évidemment, l'école doit encore en plus apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter, étant entendu que les connaissances des élèves dans ces domaines ont bien sûr beaucoup baissé depuis quelques générations... Cette pléthore d'exigences ne simplifie pas la tâche ni à la politique de l'éducation qui doit planifier ni aux écoles qui doivent concevoir, sans parler des personnes appelées à enseigner, tant elle les empêche de voir la forêt cachée par tant d'arbres.

***Ne pas laisser l'école seule: elle ne peut intégrer que si elle-même est intégrée***

Pourtant, se plaindre ne sert à rien. La politique de l'éducation et les écoles doivent s'adapter à la situation telle qu'elle est. Une chose est sûre, pourtant: on ne peut pas laisser les écoles livrées à elles-mêmes. Du point de vue de la CDIP, il est donc très important que la politique sociale déclare adopter l'intégration comme concept clé, à savoir comme *processus* social déterminant. Nous pouvons saluer l'approche effectivement globale et intégrative suivie par la Stratégie. Car l'école ne peut fournir sa contribution si centrale à l'intégration sociale que si elle-même en tant qu'institution ainsi que ses acteurs, internes ou externes, sont intégrés de manière optimale. Seule une école intégrée peut agir de manière intégrante. Nous dépendons impérativement du soutien des autres domaines politiques: politique sociale en général et politique familiale en particulier, politique d'intégration et politique des étrangers, droit de la tutelle et protection des enfants, etc.

Ce réseautage est impératif si l'école veut être en mesure de contribuer à l'intégration sociale autant à l'avenir qu'elle l'a fait jusqu'à maintenant. La CDIP s'engage avec conviction pour une école obligatoire en Suisse qui soit une école véritablement *populaire* où se rencontrent toutes les couches sociales et toutes les cultures; une école qui n'exclut pas, ni ne ségrégationne, mais qui rassemble et intègre; qui transmet et encourage. Nous voulons une école publique forte et performante et nous voulons lui donner les moyens d'encourager encore mieux les enfants et les jeunes issus de milieux socio-économiques faibles. La Stratégie de l'Initiative des villes: politique sociale se réfère à l'étude PISA pour justifier l'urgence d'agir dans ce domaine (p. 27), et c'est tout à fait correct. PISA a montré de manière irréfutable que même l'engagement et les investissements considérables pour des mesures de promotion les plus diverses n'ont pas encore réussi à faire de nous des champions du monde en termes d'égalité des chances à l'école. Mais le fait que l'étude PISA montre si expressément l'importance éminente de l'environnement éducatif pour le succès scolaire met justement aussi très bien en évidence précisément la dépendance de l'école face à cet environnement et à son soutien. Aussi, par exemple, l'école arrive-t-elle bien mieux à compenser l'impact du milieu socio-économique sur la capacité d'apprentissage des élèves en mathématique (PISA 2003) que dans la langue maternelle (PISA 2000): plus le rôle de l'école est exclusif dans le processus d'enseignement et d'apprentissage, mieux elle réussit à maîtriser l'intégration. Ceci prouve deux choses: l'école peut et veut soutenir l'intégration (et ceci signifie pour la Suisse un effort supérieur à la moyenne, car on ne trouve guère un autre pays qui connaisse une telle hétérogénéité de la scolarité); l'école reste toutefois tributaire du soutien de l'environnement social – elle ne peut *à elle seule* parer aux déficits sociaux. En conséquence, la CDIP a, pour son Plan d'action PISA 2002, aussi invité à participer des partenaires d'autres domaines politiques, notamment de la politique sociale.

### ***Concordat HarMoS et Concordat en pédagogie spécialisée: intégration en point de mire***

Les directrices et directeurs de l'instruction publique reconnaissent l'importance d'une école publique forte, avec haut pouvoir d'intégration, qui sache relever les défis sociaux et de politique sociale actuels. Preuve en sont les deux concordats adoptés les 14 juin et 25 octobre de cette année et qui se trouvent actuellement en procédure de ratification auprès des parlements cantonaux: l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarMoS) et l'Accord intercantonal sur la collaboration en matière de pédagogie spécialisée (concordat en pédagogie spécialisée). Dans ce cadre, les points essentiels harmonisés au niveau suisse sont:

- la scolarité obligatoire dès l'âge de 4 ans révolus
- la création d'un degré primaire de huit années consécutives, sans aucune sélection
- la conception flexible du début de la scolarité: en fonction de la maturité individuelle de l'enfant
- un accent particulier sur l'acquisition de la langue standard locale durant les premières années de scolarisation

- un enseignement avec standards de base pour tous, lié au principe de l'encouragement individuel
- le principe: intégration avant séparation
- une offre de base uniforme en pédagogie spécialisée et une procédure d'évaluation standardisée pour des mesures de pédagogie spécialisée renforcées
- une offre en structures de jour adaptées aux besoins, dont l'utilisation est facultative et en principe gratuite.

Ces éléments essentiels de la future école obligatoire, liés au concept d'une gestion scolaire soutenue et partagée (y compris le travail social en milieu scolaire), correspondent en grande partie aux objectifs de la Stratégie 2015 de l'Initiative des villes: politique sociale tels que nous les comprenons. Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre des concordats HarmoS et de pédagogie spécialisée contribuera à améliorer encore de manière substantielle les prestations d'intégration de l'école obligatoire. En particulier, nous partageons l'avis que *l'encouragement précoce* est déterminant pour le succès futur de l'apprentissage et de l'intégration. Les plans d'études, à élaborer dorénavant au niveau régional linguistique selon le concordat HarmoS, devront pour les premières années d'école se concentrer sur ce qui est le plus prometteur selon l'état des connaissances actuel pour favoriser l'épanouissement durable des enfants et leur capacité d'apprentissage.

(Uniquement en aparté, il faudrait mentionner que nous avons mis en consultation ces jours également un concordat visant à harmoniser les bourses; si ce projet aboutit, il représenterait un pas important supplémentaire vers une plus grande égalité des chances.)

### ***Prise en charge des enfants: responsabilité partagée de la politique sociale et de la politique de l'éducation***

La prise en charge extra-familiale des enfants constitue un terrain de collaboration particulièrement étroite entre la politique sociale et la politique de l'éducation. CDAS et CDIP travaillent actuellement à des accords sur des questions fondamentales de politique institutionnelle qui se posent dans ce contexte. On entend par "structures de jour" – rendues obligatoires pour tous les cantons par le concordat HarmoS – la totalité des offres de prise en charge liée au besoin pour les enfants de la naissance à la fin de la scolarité obligatoire (en pédagogie spécialisée, jusqu'à 20 ans) en dehors de la famille. Les structures de jours garantissent la garde ainsi qu'un encadrement et un encouragement correspondant à l'âge et au degré d'autonomie des enfants. Les offres de prise en charge comportent des objectifs aussi bien sociaux que pédagogiques. Dans ce cadre, nous distinguons le domaine de la petite enfance (de 0 à 4 ans) du domaine de la scolarité obligatoire dès l'âge de 4 ans révolus (selon concordat HarmoS): la responsabilité *principale* (si ce n'est exclusive) des pouvoirs publics pour les structures de jour pour la *petite enfance* relève, selon nous, de la *politique sociale*, alors que le domaine de l'école obligatoire est du ressort de la *politique de l'éducation*. Même si, en l'occurrence, le Comité et l'Assemblée plénière de la CDIP du 25/26 octobre dernier n'ont trouvé encore aucune solution définitive quant aux responsabilités aux niveaux cantonal et

intercantonal ainsi que pour la collaboration avec la Confédération; il convient en premier lieu d'intensifier le dialogue avec la CDAS. Une chose est claire, toutefois: quel que soit le domaine politique prioritairement responsable pour chaque phase de prise en charge, il ne pourra ni ne voudra l'assumer sans le soutien de l'autre.

***Passage école obligatoire > formation professionnelle: l'engagement de tous est nécessaire***

Finalement, nous sommes d'accord avec la Stratégie de l'Initiative des villes: politique sociale pour accorder une importance majeure au passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle du niveau secondaire II dans le processus d'intégration sociale et dans la lutte contre la pauvreté. Grâce au grand projet "transition", la CDIP a établi à ce titre un programme complet basé sur des lignes directrices que nous avons adoptées en octobre 2006 conjointement avec les partenaires sociaux et d'autres acteurs impliqués. Le projet "transition" a pour objectif de doter, d'ici à 2015, tous les jeunes d'un diplôme du degré secondaire II (aujourd'hui c'est le cas pour 90% d'entre eux). Parmi les mesures concrètes, le principe du "case management" et la promotion de formations certifiées sont pour nous essentiels. Pour le réseautage et la collaboration tels que postulés par la Stratégie, il existe en l'occurrence depuis peu aussi une déclaration commune CDIP, CDAS et CDEP pour l'intégration sociale des jeunes.

En conclusion: pour la CDIP, il n'est à ce stade nul besoin de programmes et de projets supplémentaires, ni même d'activisme politique superficiel. L'important au cours des prochaines années est de nous concentrer sur une mise en oeuvre conséquente et minutieuse des concordats et programmes mentionnés afin de pouvoir en retirer un maximum de bénéfices sociaux. Dans ce cadre, nous dépendons toutefois d'une collaboration concrète et permanente avec tous les domaines politiques concernés et à tous les niveaux institutionnels. La Stratégie 2015 de l'Initiative des villes: politique sociale est donc pour nous un acte hautement bienvenu. Nous sommes volontiers, ensemble avec la CDAS, partenaires pour sa concrétisation.